

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	12.—	6.50	4.—
Envoi par numéro	15.	7.80	4.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance. Sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre pour la SUISSE et 2.40 par an pour l'ÉTRANGER.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée.

Administration & Expédition:

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Compte de chèques Nr. II. 584

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.20	0.30
Réclames	0.40		
Minimum d'insertion 1 franc			

Pour renseignements et devis s'adresser à "L'administration du Journal" à Sion

A LA VILLE DE PARIS

SION Rue du Gd-Pont (Maison du Tribunal) SION

Pour maintenir leur réputation, Les Magasins "A la Ville de Paris" mettront en vente pour les foires et saison d'automne-hiver, un choix considérable de marchandises en tissus, draps, confections, bonneterie, toiles, chapellerie, chemiserie et chaussures à des prix bien meilleur marché que partout ailleurs. Toutes les marchandises sont marquées et vendues à prix fixe et strictement au comptant.

Nomenclature de quelques Séries

Vêtements en drap épais et solide pour enfants	depuis Fr.	5.50
Vêtements " " " jeunes gens	" "	15.—
Vêtements pour hommes, articles garantis	" "	24.—
Chemises blanches pour hommes	" "	2.25
Draps pure laine fantaisie	" "	4.—
Draps fin, noir et bleu marin, qualité extra pour vêtements de noces	depuis fr.	7.50 à 12.50
Toile blanchie, bonne cretonne	depuis fr.	0.45
Toile écorue	" "	0.35
Toile pour draps de lit en 180	" "	1.20
Laine première qualité,	l'écheveau	1.—
Cotonne Vichy en 150	le mètre	1.—
Flanelles suisses, l'argour 75 cm.	" "	0.45
Serviettes blanches, longueur 75 cm.	la douzaine	3.60
Serviettes de table damassées 15-40	" "	6.—
Nappes " " " en 130	le mètre	1.50
Molleton épais pour blouses	" "	0.70
Milaine en 130 extra fort	" "	3.50
Convertisseurs de lits	" "	2.—
Plumes pour literie	le kilo	1.20
Rideaux blancs avec feston,	le mètre	0.20

CHAUSSURES

Bottines, souliers, pantoufles, marchandises garanties des meilleures fabriques suisses, vendues de 15 à 20 % meilleur marché qu'ailleurs.

Avis important. — Toutes les marchandises en vente dans nos magasins sont toujours fabriquées depuis peu de temps. C'est un grand avantage pour l'acheteur qui, ainsi, n'a jamais de défratchi, abîmé ou démodé.

Place de la Planta - Sion

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT

CINÉMATOGRAPHE

Chaque soir nouveau programme:

Sur demande spéciale:

La traversée de Géo Chavez, ainsi que ses obsèques

Tous les soirs à 8^{1/2} h.

Prix des places: I^{re} fr. 1.20, II^{me} 80 ct., III^{me} 50 ct.

Les enfants en dessous de dix ans paient demi place

Prix spéciaux pour écoles et pensionnats

Se recommande: Le propriétaire.

11,000 draps de lits

garantis pur fil de lin (et non pas fil et coton), unis, sans coutures provenant d'une faille de fabrique, à vendre au détail, aux prix extraordinairement réduits suivants:

Long. 2.25 m. environ sur 1.50 m. large pour fr. 5.25 pièce

" 2.40 " " 1.50 " " " 5.75 "

Envois contre remboursements, emballage et ports gratuits.

Vente consciencieuse et sincère. Occasion unique.

Haller Frères, Petite Borde 6, Lausanne.

LA FABRIQUE
J. WEGMANN à OBERBURG (Suisse)
livre d'excellents poëles avec manteau de tôle
ou de castelles, chauffant des locaux de toutes
formes et grandeurs.
Construction extra-solide. Grande économie de
combustible. Excellentes références.
Demandez prix-courants.

Grande Provision

Maison de tricotage cherche sérieux

Magasin de lingerie

à Sierre ou à Sion qui prendrait ses marchandises en consignation.

S'adresser sous chiffres Z. J. 14434 à l'agence de publicité

Rudolf Mosse, Zurich.

Conducteur mécanicien

breveté, 30 ans, de toute moralité, cherche place stable dans usine ou fabrique pour la direction des machines. Se charge de toutes les réparations qu'exige son état. Connaissance approfondie des branches eau et gaz.

Références à disposition.
Pour offres et renseignements s'adresser à Paul von Arx, Entreprises, Nax sur Bramois, Valais.

Jeune fille

de 18 à 22 ans, saine et rebuste est demandée dans petite famille pour aider au ménage à Hohen sur Gampel. Place stable. Adresser offres au bureau du Journal.

Fr. 200 par mois

gagnent femmes et hommes appliqués et consciencieux. Après 20 ans d'activité ils reçoivent une retraite.

Prière adresser offres sous chiffre Z. H. à l'agence de publicité
Rudolf Mosse, Zurich.

Repasseuse

Blanchisseuse

Sarah Frachebourg

(maison Brindlen) Rue du Château se recommande pour tous les travaux de son métier. Travail consciencieux.

Position d'avenir

est offerte à Monsieur capable par la vente de chaux de fourrage renommée aux agriculteurs et revendeurs. Se prête aussi comme gain accessoire.

Dr. HARDUNG & Cie., fabrique de produits chimiques, Aussig-Schönpriesen (Bohème).

Boucherie GUIERDEL

(Commerce de Bestiaux)

Bd. James Fazy 10, Genève
expédition à partir de 5 kilos franco contre remboursement viande de 1^{er} choix
Bouilli fr. 1.55 le kilo
Bœuf à rôtir fr. 1.80 le kilo.

- Fraisiers -

4 Saisons nouveau; Belle de Pully, fruits magnifiques, grand rapport, beaux plants 5 fr. le 100.

Framboisiers remontants

récolte magnifique de juin à décembre «Noël» fruits superbes, grand rapport, beaux plants à fr. 20 le 100.

F. Benoit GOLLAY, Lausanne

Exigez partout la



Meilleure marque suisse
Représentants actifs sont demandés
Société de la Clémentine - Fribourg

SAVON D'OR Schuler

Le gros morceau carré 40 Cts.
Le double morceau 35 Cts.
Jolies primes gratuites!

CAFÉ - BRASSERIE VALÉRIA

Se recommande pour ses bonnes

Tranches, Fondues,

ainsi que pour ses Vins de choix

M. LATTION-CALPINI.



Stand de Sion

Grand tir à volailles

Dimanche 30 Octobre de 8 h. à 10 h. et de 12 h. à 5 h.

Carabines-flobert à disposition.

HORLOGERIE SOIGNÉE Joseph TITZE - SION

Vis-à-vis de la Poste

Grand choix de montres GARANTIES pour la ville et extra fortes pour la campagne
Pendules Régulateurs, Réveille-matins, etc.
Pas de camelotte comme fournissent certaines maisons étrangères

Grand assortiment de bijouterie en or, argent et doublé
Bagues de fiançailles en or Ier titre
Orfèvrerie en argent, en métal argenté et en métal
des meilleures marques connues
Optique, baromètres, thermomètres, lunettes pour toutes vues

Prix modérés défiant toute concurrence
Aux personnes connues facilités de paiement
Achat de vieille matière Réparations

Pour

Messieurs

Soul. de travail dep. 7.80
Soul. dim. à crochets 9.—
Bott. à lacets av. bouts 9.50
Bott. à Chrom-box 11.80
Sandal. jaun. ou noirs 7.50

Beaux choix en chaussures fines: Marques Bally, Strub, Hansa etc.

Envoi par la poste contre remb. Echange de ce qui ne convient pas.

Ad. Clausen, Rue de Lausanne, SION.

Réparations promptes et soignées avec de la marchandise de Ire qualité. Ensuite d'achat en gros prix réduits dès le 15 juillet. — Ressemelage pour Messieurs, semelles et talons, à fr. 4.— pour Dames à Fr. 3.—.

Baigner c'est vivre!

Ne commencez pas seulement à penser à votre santé quand vous serez malade; baignez tous les jours dans la

baignoire „Jajag“ de John ce qui rend santé et plaisir de la vie. Au prix de Fr. 33.— et de plus.



J. A. John, S.-A., Succursale de ZURICH, Mühlebachstrasse 7.

Etiquettes de vin

en tous genres

En vente à l'Impression GESSLER

Mélanie Pignat, Sion

Rue de Lausanne, en face de la Consommation

Grand choix depuis 1 Fr. 60 à 60 Fr.



Avec ou sans inscription

En perles et en métal
Couronnes mortuaires

Hâtez-vous

LOTS

Les dernier billets à 1 Fr.— de la loterie pour l'église catholique de Neuchâtel, Envoi contre remboursement.

Bureau central Fribourg
Case 609

Gros lots fr. 40,000; 10,405 gagnants.

Le TIRAGE est fixé par le Gouvernement définitivement et sans renvoi possible au 31 octobre 1910

bon marché

Amateurs de draps

adressez-vous, chaque fois que vous aurez l'emploi d'étoffes, pour vêtements de Messieurs et jeunes gens, à la maison bien connue, ci-dessous

Occasion momentanée:

Article pour solide habit de Monsieur, 3 mètres, ensemble pour Fr. 12.60.

3 mètres, garantie pure laine, ensemble pour Fr. 14.25.

Echant. et marchandises feo.

Maison d'expédition de draps

Muller-Mossmann Schaffhouse

BAY-PÉTROLE

de Rumpf & Cie. Produit excellent d'une efficacité garantie contre les pellicules et la chute des cheveux.

Grand succès!!

Le flacon à fr. 2.— chez MM. E. Furter, coiff., Sion; H. Schmid, coiff., Martigny-Ville; L. Baseggio, coiff., Martigny-Bourg; H. Blanc, coiff., Brigue, E. Bulet, pharm. Viège.

Nouvelle lampe électrique de poche

garantie et incomparable, somme force de lumière 4-6 volts. Avec contact continu fr. 3. prix, fr. 2. Batterie de rechange 60 ct.

Nouveau briquet automatique, une pression suffit pour donner du feu.

Prix Fr. 3.25.
Envoi contre remboursement. Catalogue gratis et franco



La situation du gouvernement français

Nous avons annoncé que les déclarations de M. Briand, président du conseil des ministres français en réponse aux interpellations des députés socialistes sur la grève des cheminots, ont été approuvées par la grosse majorité de la Chambre. Les débats sur cette question ne sont pas encore terminés; mais il n'y a pas de doute qu'en posant la question de confiance, le gouvernement est assuré de la victoire. Des bruits de crise, tout au moins partielle, courent cependant dans les milieux parlementaires. Certains journaux ont même annoncé le retour possible de M. Clémenceau, fraîchement débarqué de son voyage en Amérique, au fauteuil présidentiel. Cette nouvelle, hâtons-nous de le dire paraît bien fantaisiste; elle a été sans doute lancée par quelques radicaux impatientés de voir M. Briand, qui n'est pas des leurs, rester trop longtemps au pouvoir.

Ce qu'il y a de plus certain, pour le moment, c'est qu'une dissension assez marquée s'est produite entre M. Briand et le ministre du Travail, M. Viviani, ensuite des mesures énergiques prises par le gouvernement pendant la grève des cheminots. M. Viviani a manifesté l'intention de se retirer parce que, dit-il, ses principes socialistes ne lui permettent pas de suivre son chef dans la voie de répression dans laquelle il s'est engagé. D'autre part, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, est malade depuis quelque temps. Il ne peut plus remplir ses fonctions. Il n'a pas encore remis son portefeuille, espérant sans doute se rétablir; mais il est probable qu'on devra le remplacer. Enfin le ministre radical Barthou ne fait, paraît-il, pas bien son ménage avec M. Briand. Un remaniement ministériel est donc prévu sous peu, sans que pour cela le gouvernement soit mis en difficulté devant le parlement.

Les mauvaises langues disent que l'intention de M. Viviani de remettre son portefeuille n'est pas bien sincère, ce ministre voudrait sauver la face en ne semblant pas vouloir se solidariser avec M. Briand dans la lutte contre le socialisme révolutionnaire; mais au fond, il serait fort aise de garder sa place et son titre; car tout socialiste qu'on est, on est pas moins sensible aux honneurs. Il ne demanderait donc pas mieux qu'on le priât de bien vouloir garder son portefeuille. M. Briand le fera-t-il?

Il agira peut-être plus sagement en laissant s'en aller un collègue qui veut lui barrer la route et l'empêcher d'assainir le pays du fléau syndicaliste. On prête en effet au président du conseil d'intention de poursuivre résolument les organisations de sabotage et même de dissoudre la Confédération générale du Travail, foyer d'où naît tout désordre et toute violence.

Ces mesures produiraient un grand soulagement dans le public encore sous l'impression désagréable de la grève des cheminots et éterné par les trop fréquents exploits des syndicalistes révolutionnaires. Il est certain que, dans cette œuvre, M. Briand aurait l'appui de tous les patriotes de l'ordre qui comptent sur son énergie pour la mettre à exécution. Les députés socialistes qui, le jour de la rentrée de la Chambre se sont livrés à des manifestations incongrues, semblent avoir compris que le pays en a assez de leur violence. Ils ont été très sages dès lors, nous annoncent les chroniqueurs parlementaires. Ils ont même, fait incroyablement, laissé parler M. Millerand, ministre des Travaux publics, sans l'interrompre, à la séance d'hier jeudi, pendant laquelle le ministre est venu à son tour déclarer que la grève des cheminots n'avait aucun motif valable et n'était qu'un essai de mobilisation révolutionnaire.

On ne saura que dans quelques jours l'issue des débats sur les interpellations. De nombreux créateurs devant encore parler; les socialistes voudraient le faire interrompre jusqu'à ce que le ministère ait été remanié, c'est-à-dire que M. Viviani, ait quitté le cabinet. M. Briand, assure-t-on, s'y oppose et veut que la discussion se poursuive sans retard.

Chambres fédérales

Jeudi, le Conseil national a abordé l'examen des divergences avec le Conseil des Etats concernant les assurances-maladie et accidents.

MM. Kantschen, et Hirter (Berne), rapporteurs, donnent un aperçu des divergences avec le Conseil des Etats. Celles-ci concernent, dans l'assurance-maladie, les contributions des patients, le libre passage, le libre choix du médecin, la contribution fédérale; dans l'assurance-accidents, la participation fédérale aux frais d'administration, les accidents non professionnels à la juridiction.

La portée financière des différents projets diffère. La dépense occasionnée par l'assurance-maladie serait de fr. 3.256.000 d'après le projet du Conseil fédéral, de fr. 4.500.000 d'après celui du Conseil national, de fr. 5.070.000. Ce dernier chiffre provient de l'augmentation du nombre des assurés, que le Conseil des Etats a porté de 700.000 à 940.000. A l'assurance-accidents, les trois évaluations sont les suivantes: fr. 6.900.000, fr. 8.788.000, fr. 7.298 mille francs. Le coût total du projet serait de fr. 10.600.000 par année.

On passe aux différents articles. A l'article 2 e, le Conseil des Etats a rétabli la contribution des employeurs aux frais d'assurance obligatoire, jusqu'à concurrence du quart. La commission propose d'obliger les employeurs seulement à veiller au paiement des contributions de leurs employés.

Après une assez longue discussion, au vote, la proposition de la commission est adoptée par 70 voix contre 57.

La commission du Conseil national concernant l'interdiction du vin artificiel, qui avait déjà discuté les détails du projet dans une séance antérieure, a pris, jeudi, une décision sur le principe au projet en décidant, par toutes les voix contre trois de recommander au Conseil national l'entrée en matière. La question ne sera traitée que dans la session de décembre.

Le Conseil des Etats s'est occupé jeudi d'un recours du gouvernement tessinois sur les élections du 25 octobre 1908.

A la suite des élections du 25 octobre 1908 au Conseil national, M. Pagnamenta, avocat à Bellinzone, et d'autres citoyens ont recouru au Conseil fédéral contre une décision du gouvernement au Tessin relative au vote des gardarmes. Les recourants estiment que les gardarmes ne peuvent exercer leur droit électoral qu'au lieu de leur domicile et non point dans les localités où ils sont appelés pour affaires de service. Le Conseil fédéral a admis ce recours comme fondé. C'est contre cet arrêté du Conseil fédéral que recourt le gouvernement du Tessin.

M. Cœnener, rapporteur, estime que le recours du gouvernement tessinois sur les élections est devenu sans objet. On n'a plus qu'à se prononcer que sur une théorie. Il serait oiseux de prendre une décision de portée pratique. La commission estime donc qu'il faut considérer l'affaire comme liquidée. Elle propose de déclarer le recours Pagnamenta sans objet, ainsi que la décision du Conseil fédéral, et de rayer dès lors de la liste des tractanda le recours du gouvernement tessinois.

M. Forrer déclare qu'il accepte cette solution.

M. Python émet des objections contre cette procédure et veut à faire ses réserves pour l'avenir.

Les propositions de la commission sont adoptées.

Le Conseil des Etats a ensuite examiné la question de la création d'une école centrale d'infirmiers militaires à Berne.

Dès que ce projet fut connu, il y eut de la rumeur dans divers cantons. On crut voir dans cette création une tentative de centralisation dans l'hospitalisation des militaires malades. L'opposition se recruta également d'éléments qui firent dévier la question sur le terrain confessionnel. La commission, tiraillée en divers sens, a demandé au Conseil fédéral un complément d'enquête. Le rapport complémentaire de cette enquête n'est pas encore parvenu à la commission. Cependant le Conseil fédéral lui a fait savoir que le nouveau médecin en chef de l'armée fédérale prépare un mémoire sur la question.

Dans ces conditions, la commission propose de ne pas entrer en matière pour le moment.

M. Müller, chef du Département militaire, rappelle les clauses de la convention passée avec la Croix-rouge et les conditions posées par le Conseil national, qui a approuvé le projet le 6 juin dernier avec quelques réserves. Le nouveau médecin en chef, M. Hauser, a déclaré dans son mémoire au Conseil fédéral que le mieux était de renoncer au projet.

Nous cherchons, a dit M. Müller, à établir la nouvelle institution sur d'autres bases.

M. Peuvrel expose les motifs pour lesquels la majorité de la commission s'oppose en principe aux propositions du Conseil fédéral. Nous voulons former des infirmiers en vue de la guerre. Or, la combinaison proposée ne mettrait à la disposition des infirmiers militaires qu'un matériel insuffisant. Les hôpitaux suisses existants sont beaucoup mieux outillés pour donner aux infirmiers militaires une instruction meilleure. Les médecins des hôpitaux étaient disposés à prêter leur concours. Mais les démarches faites auprès d'eux par M. Muret n'étaient pas sérieuses, ni empreintes du désir d'aboutir. On n'a offert aux médecins aucune rémunération ni formulé des propositions fermes aux hôpitaux. Nous espérons que le nouveau médecin en chef fera une enquête plus complète.

La proposition de la commission, non entrée en matière, est adoptée sans opposition.

Nouvelles de la Suisse

Fonds de secours pour sinistres

Les enquêtes sur les dévastations causées par les eaux les 15 juin dans la Suisse orientale et centrale le 16 juillet dans la Suisse occidentale sont classées par le Bureau fédéral de statistique. Une commission d'estimation a été à l'œuvre, nommée par le Département fédéral de l'intérieur et présidée par M. le professeur Felber, de Zurich. La commission fédérale doit, d'après les résultats de la souscription en faveur des victimes des inondations, en proposer la répartition.

Le conseil national des fonds de secours permanente dans laquelle le gouvernement fédéral a ses représentants, ainsi que la Société d'utilité publique, a reçu, indépendamment des demandes qu'elle a satisfaites dans la mesure de ses moyens. Elle a reçu des libéralités de divers côtés de la Confédération en 1907, et en dernier lieu de la Société suisse d'agriculture et de la Société suisse d'assurance mobilière de Berne. La Suisse française n'a pas envoyé de subsides; son fonds est encore insuffisant.

Les cas de Confédérés frappés dans leurs biens par les avalanches, débordements de torrents et autres malheurs se renouvellent constamment, et ses ressources ne permettent de secourir les sinistrés que dans une faible mesure. Elle n'a pas répondu favorablement à des demandes d'indemnités d'agriculteurs qui ont eu leurs vergers ravagés par la violence des tempêtes, des viticulteurs dont les récoltes ont souffert par le mildou ou d'autres maladies de la vigne (dans les cantons de Zurich, Schaff-

house, Argovie, Thurgovie, Berne, Vaud, Neuchâtel, Genève, Valais). Ses moyens ne le lui permettent pas, elle a dû se borner aux sinistres atteignant de pauvres gens, causés par les forces naturelles, sans pouvoir parer aux déficits de récolte dans une région tout entière; c'est par des secours locaux qu'ont pu être soulagés dans ces cas les infortunes.

L'œuvre de solidarité en faveur de compatriotes qu'a teignent les sinistres dans des régions exposées, surtout dans les hautes vallées, elle se recommande à la générosité pour parer à ces sinistres.

Appareils de pointage pour l'artillerie

Le Conseil fédéral propose aux Chambres l'achat d'appareils de pointage pour l'artillerie. Ces appareils sont déjà introduits dans une série d'Etats et d'autres s'occupent actuellement d'en doter leur artillerie de campagne. En Suisse on l'a depuis trois ans des expériences avec ces appareils et les résultats obtenus ont été très satisfaisants; on a constaté qu'ils sont d'un emploi très facile, et de toute solidité.

La dépense se monterait à fr. 1,235.000.

L'introduction des nouveaux appareils de pointage évan considérée comme un complément du nouvel armement de l'artillerie de campagne, on se propose d'y consacrer le solde du crédit déjà voté pour ce nouvel armement — soit fr. 569.905. — Le reste sera couvert par le compte « vente de vieux matériel de guerre ». Il ne sera donc pas nécessaire de demander un crédit spécial pour l'achat des appareils de pointage.

La commission de l'artillerie et la commission de défense nationale ont examiné la question, ont conclu à l'introduction immédiate des dits appareils dans notre armée.

Notre artillerie de campagne se trouve en effet en état d'infériorité notoire vis-à-vis des Etats voisins dont l'artillerie est pourvue d'appareils de pointage permettant d'effectuer avec une grande précision des tirs indirects. Cette infériorité ne peut pas être compensée par les autres qualités de notre artillerie.

Il faut donc sortir rapidement de cette situation dangereuse, et il faut tenir compte de la nécessité de l'achat de ces appareils et à l'instruction à donner à la troupe qui doit s'en servir.

La dépense serait répartie sur les années 1911 et 1912.

Les partisans de la R. P. reviennent à la charge

Sur l'initiative des comités des trois groupes de la minorité des Chambres fédérales, une assemblée de tous les membres partisans de la Proportionnelle s'est réunie jeudi au Casino de Berne. Il y avait une cinquantaine de participants.

L'assemblée a siégé sous la présidence de M. de Planta, conseiller national.

Elle a discuté la situation créée par la votation du 23 octobre et décidé à l'unanimité qu'il fallait pousser l'idée de la Proportionnelle et décaler aux Chambres une motion tendant à introduire ce système tout en maintenant les principes sur lesquels était basée la demande d'initiative.

La motion qui sera déposée dans les deux conseils aura le texte suivant:

« Le Conseil fédéral est invité à soumettre aux Chambres fédérales un projet relatif au système de la proportionnelle pour les élections au Conseil national, sur la base des articles 72 et 73 de la Constitution fédérale.

La motion votée par les députés proportionnalistes ne surprendra personne. Il semble que ces Messieurs considèrent trop la défaite de dimanche comme une victoire, et qu'ils sont un peu pressés. Le peuple suisse, qui n'a pas accepté la proportionnelle hier ne l'acceptera pas encore demain.

La gauche radicale des Chambres fédérales s'est réunie mercredi après-midi, sous la présidence de M. Spahn, pour s'occuper de la situation au lendemain de la votation sur la proportionnelle.

Aucune décision n'a été prise et l'on s'est borné à un échange de vues; plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que la votation populaire négative, exprimée dimanche devait être respectée; ils ont déclaré que la gauche saura tenir sa promesse qu'elle a faites au cours de la dernière campagne de tenir compte, dans une mesure équitable, des réclamations des minorités là où elles sont insuffisamment représentées.

Aucune allusion n'a été faite à la motion annoncée par les proportionnalistes d'inviter le Conseil fédéral à présenter un projet de loi sur l'élection du Conseil national par le système de la représentation proportionnelle.

Sténographie

L'Union sténographique suisse (système Aimé Paris) aura son assemblée annuelle des délégués les 29 et 30 octobre prochains, à Lausanne.

Le programme est le suivant: Samedi 29 octobre, 3 heures, séance de la commission d'enseignement (Académie de commerce, place St-François). 6 1/2 heures, souper. 8 1/4 heures, première séance des délégués (salle du Conseil communal, Hôtel-de-Ville).

Dimanche 30 octobre, 8 heures, deuxième séance des délégués (Aula de l'Académie de commerce, place St-François). 1 heure, banquet (restaurant du Village suisse).

Les sections de Genève, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Le Locle, Biemme, St-Imier, Vevey, Sion et Montreux seront représentées. Le comité central actuel termine son mandat le 31 décembre prochain, l'assemblée sera appelée à désigner la section directrice de l'Union.

Journal suisse des serruriers

Le nouvel organe officiel de l'Union suisse des Maîtres serruriers et Ateliers de Construction paraîtra à paru du 1er janvier 1911, richement illustré en langue allemande et française, sous le nom de « Journal suisse des Serruriers ». La rédaction en est confiée au secrétaire de l'Union et il sera administré par l'éditeur Fachschriften-Verlag A.-G. Zurich.

CANTON DU VALAIS Informations

Décisions du Conseil d'Etat

Séance du 26 octobre

M. le Chef du Département de l'Intérieur donne connaissance du résultat de la votation du 23 courant sur la proportionnelle au fédéral, qui est le suivant: Electeurs 30.441; votants, 13.829; acceptants 8.353, rejets 5.355; billets blancs 77; billets nuls 44.

Le montant total du produit de la collecte dans le canton en faveur des inondés de la Suisse est le suivant:

en capital	fr. 31.284,30
en intérêts	fr. 95,—
	fr. 31.379,30

montant qui a été expédié le 25 courant par la Caisse hypothécaire et d'épargne, par l'intermédiaire de la Banque nationale suisse, à la Caisse d'Etat fédérale.

Sur la demande de son président, la convocation de la commission du budget est renvoyée au 7 novembre.

Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Sion sur le décret de première communion

Mgr Juch-Maurice Abbet, évêque de Sion, publie une Lettre pastorale promulguant le récent décret de S. S. Pie X sur la première communion des enfants. On sait que, par ce décret, le Souverain Pontife autorise de donner la communion dès l'âge de 7 ans.

Dans sa lettre, Mgr Abbet, expose pourquoi le décret de Pie X, qui a soulevé certaines critiques est conforme à la pureté de la doctrine catholique. Il rappelle les décisions des conciles de Latran et de Trente se rapportant à cette question.

Le concile de Latran, a, en effet, porté, en 1215, la loi suivante:

« Tout fidèle de l'un et de l'autre sexe, parvenu à l'âge de discrétion, confessera fidèlement, seul, à son propre prêtre, au moins une fois l'an, tous ses péchés, et il s'appliquera à accomplir de son mieux la pénitence qui lui aura été imposée. Il recevra aussi avec respect au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, à moins que, sur le conseil de son curé, il ne juge devoir s'en abstenir temporairement, pour un motif raisonnable ».

Quels sont donc, d'après le concile œcuménique de Latran, quels sont ceux qui doivent confesser leurs péchés au moins une fois l'an? Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe parvenus à l'âge de discrétion.

Quels sont, d'après le même concile, quels sont ceux qui doivent recevoir, au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie? La réponse est la même: Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe parvenus à l'âge de discrétion.

Le concile de Trente confirme ce décret au concile de Latran: « Si quelqu'un nie, dit-il, que les chrétiens des deux sexes, tous et chacun, parvenus à l'âge de discrétion, soient tenus de communier chaque année, au moins à Pâques, selon le précepte de notre Sainte Mère l'Eglise, qu'il soit anathème ».

Ainsi, continue la Lettre de Mgr l'Evêque de Sion, quand les enfants « commencent à avoir quelque usage de la raison (Saint Thomas); même s'ils ne savent que confusément ce qu'ils font (Ledesma); quand ils sont capables de pécher mortellement » (Saint Antonin), il faut les admettre à la communion ».

« Supposons qu'un ait dans votre paroisse des enfants très jeunes, mais qui ont l'usage de la raison de quel droit les priveriez-vous du secours si puissant et si précieux de la communion? »

« Du reste, quand un enfant tombe gravement malade, quel que soit son âge, s'il est capable de pécher, n'a-t-il pas le droit de recevoir le sacrement de pénitence? N'a-t-il pas le droit aussi de recevoir la communion et l'extrême-onction? »

« Ecoutez le Saint-Père: « L'âge de discrétion, aussi bien pour la communion que pour la confession, est celui où l'enfant commence à raisonner. C'est-à-dire vers sept ans, plus ou moins — mais aussi. Dès ce moment commence l'obligation de satisfaire au double précepte de la communion et de la confession. »

La connaissance de la religion requise dans l'enfant pour qu'il soit convenablement préparé à la première communion est, qu'il comprenne, suivant sa capacité, les mystères de la foi, les nécessités de nécessité de moyen, et qu'il sache distinguer le pain Eucharistique du pain ordinaire et corporel, afin de s'approcher de la sainte Table avec la dévotion que comporte son âge ». Décret.

« Comme jusqu'ici, il y aura chaque année, au moins une première communion solennelle. Elle sera précédée de quelques jours de retraite. A cette communion comme à la retraite, prendront part non seulement les nouveaux communions, mais encore ceux qui se seraient approchés de la Table sainte d'une manière privée ».

La Lettre pastorale recommande ensuite de faire communier souvent les enfants et expose les motifs de cette recommandation. Elle se termine par quelques réflexions pratiques sur les devoirs des directeurs de paroisses.

Faits divers

Baisse du prix du pain

Les boulangers de Sion ont réservé à leur bonne surprise à leurs clients; dès hier, ils ont baissé le prix du pain à 35 centimes le kilo pour le pain bis et à 38 centimes pour le pain blanc. Cette baisse est accueillie avec d'autant plus de plaisir qu'elle a lieu à la porte de l'hiver, la saison dure aux pauvres gens.

Sion — Tir-volailles

C'est dimanche 30 courant, que la Commission de Sion clôture ses exercices d'automne, son traditionnel tir de volailles.

L'ouverture du tir a lieu le matin à 8 heures, interruption de 10 h. à 12 h. et clôture à 12 h. du soir.

A 7 1/2 h. banquet à l'Hôtel du Midi, distribution des prix volailles et du tir de saison.

Les amateurs se rencontreront sans doute nombreux au Stand, dimanche.

Nous publierons les résultats dans notre prochain numéro.

Chronique agricole

Statistique des marchés au bétail

Foire de Monthey, le 26 octobre 1910			
Présentés	nombre	vendus	prix
Chevaux	18	6	170
Anes	3	1	95
Taureaux repr.	11	4	380
Bœufs	17	5	500
Vaches	182	74	465
Genisses	104	39	380
Veaux	17	17	65
Porcs	144	98	45
Porcelets	128	102	23
Moutons	64	41	25
Chèvres	48	35	30

Bonne fréquentation de la foire. Les prix se sont vendus à des prix très élevés. Police sanitaire; très bonne.

Echos

La princesse Victoria-Louise

La jeune princesse Victoria-Louise de Prusse qui a accompagné ses parents, l'empereur et l'impératrice, dans leur voyage à Bruxelles a maintenant 18 ans accomplis; elle est née le 13 septembre 1892. Elle est le dernier de sept enfants au couple impérial et son unique fille.

Elle est très gracieuse et on la dit fort intelligente. Le fait qu'elle n'a pu accompagner ses parents dans ce voyage officiel et d'apparat indique clairement que l'empereur a voulu donner à cette visite à la cour de Bruxelles un caractère particulièrement cordial, et presque familial. C'est, en effet, la première fois que la jeune princesse prend part à un voyage officiel de l'empereur à l'étranger.

On sait que les princes et princesses de la famille impériale n'ont droit qu'au titre d'Altesse Royale; seul le kronprinz et sa femme portent le titre d'Altesse Impériale, tandis que leurs enfants sont Altesse Royale également. Ce n'est qu'au moment de l'avènement du kronprinz au trône, que son fils aîné devient Altesse Impériale.

La princesse Victoria-Louise est donc Altesse Royale.

Jury de femmes

Les féministes apprendront avec satisfaction que l'Angleterre, pays essentiellement conservateur et fidèle entre tous aux vieilles traditions, vient de faire l'expérience d'un jury féminin. Un couturier actionnait un client en paiement d'une robe devant le County Court de Wellingborough (Northamptonshire). La cliente répondait que la robe allait mal et offrait de l'essayer devant la cour pour prouver qu'elle avait raison. A l'encontre de Phryné, c'est elle s'habillant qu'elle croyait obtenir gain de cause. Bien que cette procédure fût infiniment moins « improper » que la méthode antique, le juge Snagge ne crut pas devoir autoriser le défendeur à changer de costume devant la face auguste de Thémis. Il pria donc toutes les dames présentes de vouloir bien se retirer avec elle dans une pièce voisine et d'examiner de point de vue leur compétence dépassant d'ailleurs de beaucoup celles des magistrats. Toute l'assistance féminine passa alors dans la Chambre du congrès et procéda à l'essayage. Quand elle revint, après en avoir délibéré elle conclut à la majorité que la robe était trop longue, mais qu'on pouvait y remédier. Sur quoi Son Honneur a décidé que le jugement serait rendu quand le couturier aurait fait nécessaire ou tout moins le possible.

Les destinées de M. Briand

Un journal spécial, l'« Echo du merveilleux » qui croit aux sorcières, aux chromanciens et aux revenants, est allé consulter les diverses voyagistes de Paris sur les destinées de M. Briand. C'est bien là un sujet d'actualité.

Trois questions ont surtout préoccupé ce reporter d'un genre spécial:

M. Briand triomphera-t-il à la rentrée? Plus tard, deviendra-t-il président de la République? et enterrera-t-il sa vie de garçon, — qui ne regarde personne — en contractant un mariage dont on s'occupe périodiquement et qu'on ne note officieusement démentait encore hier.

La première prophétesse consultée a pris le joli surnom de « sorcière d'amour ».

Cette belle sorcière pratique de carte et elle déclare solennellement que le « soleil guidé » le président du conseil, il triomphera de ses ennemis et elle conclut à la réalisation d'un ma-

Incendie au Locle

LE LOCLE, 28. — Cette nuit vers minuit, un incendie a éclaté dans la villa Baumann, située au Quartier-Neuf.

La maison n'étant pas habitée en ce moment, il y a tout lieu de supposer que l'incendie a été allumé par une main criminelle.

L'immeuble a beaucoup souffert, les dégâts sont importants.

Cheminots condamnés

LILLE, 28. — Onze cheminots ont été condamnés par le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'iniures et entraves à la liberté du travail à des peines variant de 30 jours à 3 mois de prison sans sursis.

Visites de souverains

BRUXELLES, 28. — Les souverains allemands et la princesse Victoria-Louise ont quitté Bruxelles jeudi soir, à 11 h. retournant à Berlin.

Ils ont été conduits à la gare par le roi et la reine. Avant de se séparer, les souverains se sont embrassés.

Les orages en France

MONTPELLIER, 28. — Jeudi après-midi, une violente tempête de pluie et de vent s'est abattue sur Falavas, refoulant l'eau de la rivière qui a coupé la route et la voie ferrée, et renversé des poteaux télégraphiques.

Epidémie de pneumonie

TSCHITA, 28. — La pneumonie épidémique a éclaté dans le voisinage de la station de Mandchouria parmi les Chinois. Mercredi, il s'était produit neuf cas mortels; jeudi, il y avait dix-sept cas mortels et six nouveaux cas.

Les événements en Portugal

LISBONNE, 28. — Le gouvernement provisoire déclare que doivent être considérés comme « faits héroïques » l'action du 5 octobre, ainsi que les combats des deux jours précédents.

Le gouvernement a levé les peines disciplinaires et amnistié les manquements à la discipline des soldats qui prirent part à la révolution.

Le gouvernement maintient la loi sur les surtaxes appliquée aux produits importés de pays n'accordant pas aux produits portugais le régime de la nation la plus favorisée jusqu'à ce que l'assemblée constituante ait voté les nouveaux tarifs.

Encore un aviateur tué!

ROME, 28. — Le lieutenant de génie Saglietti, après avoir effectué plusieurs beaux vols en aéroplane, descendait en vol plané, quand, par suite d'une cause inconnue, il perdit l'équilibre et tomba. Dans sa chute, il s'est brisé le crâne. Il est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital militaire.

mercredi. Il se termine par la victoire des réformistes sur les révolutionnaires. Les débats se sont terminés par un ordre du jour approuvant les idées énoncées par MM. Bissolati, Claudio Tréves, Turati et leurs amis et condamnant les procédés que la C. G. T. préconise en France.

On a l'impression qu'un parti est à la veille de se former, qui comprendrait, avec un certain nombre d'intellectuels, les ouvriers désireux de réformes sociales pratiques et plus immédiatement réalisables. On nomme déjà M. Turati comme le futur représentant de ce parti dans un ministère dont l'avènement ne serait pas éloigné.

Un des caractères les plus frappants du congrès qui vient de finir est l'hostilité déclarée que la plupart des orateurs socialistes ont manifestée à l'égard de la franc-maçonnerie, qui paralyse la vie publique par les compromissions qu'elle crée entre beaucoup d'hommes politiques. Les socialistes se sont prononcés également contre l'anticléricalisme, jugé bourgeois et romantique. Il a été décidé de porter la question de la maçonnerie anticléricale devant le parti tout entier sous forme de referendum.

Mort de Grégori

On annonce de Paris la mort de M. Louis Grégori, dont on se rappelle le procès retentissant à la suite du coup de revolver sur M. Alfred Dreyfus, lors de la cérémonie Zola au Panthéon. On sait qu'il fut acquitté, après une véhémence plaidoirie de M. Joseph Ménard et que le verdict fut accueilli par le public au milieu d'une manifestation des plus sympathiques.

M. Grégori est mort, dans une maison de santé, à Billancourt, à la suite d'une opération.

La coupe Gordon-Bennet

Voici le résultat officiel du concours pour la coupe Gordon-Bennett tel qu'il a été publié par le comité:

- 1. « America »; 1355 milles; 2. « Dusseldorf »; 1230; 3. « Germania »; 1190; 4. « Hevelia »; 850; 5. « Harbourg »; 795; 6. « Azura »; 772; 7. « Isle-de-France »; 725; 8. « Saint-Louis »; 550; 9. « Condor »; 410; 10. « Lyon »; 315.

Un employé infidèle pincé

La société des procédés Paul Girod avait à son service, aux usines d'Ugines (Savoie), un employé qui s'était approprié l'un ou l'autre secret de la fabrication de l'acier et qui avait quitté l'entreprise ensuite. Mais bientôt, celui-ci apprenait que ses formules avaient été offertes à des concurrents même en Allemagne. La société Paul Girod s'adressa alors à une agence de renseignements à Genève, qui aussitôt dressa ses batteries. Elle arriva à la conviction qu'il s'agissait d'une indécrottable de l'employé qui avait quitté l'entreprise et entra en relation avec lui.

Celui-ci, croyant avoir affaire à des fondateurs, se laissa prendre et se déclara prêt à céder ses secrets de fabrication et des échantillons pour 45,000 francs.

Il fut même assez confiant pour accepter une entrevue avec ses correspondants à Albertville (Savoie). Là le parquet avait été prévenu par télégraphe. Ce dernier n'eut qu'à cueillir l'employé infidèle à son arrivée.

La canonnière haïtienne « Liberté » a coulé à la suite d'une explosion au large de Port-de-Paix (Haïti). Il y aurait soixante-dix morts ou blessés. On aurait pu sauver une vingtaine d'hommes. Parmi les morts se trouvent des généraux de Haïti, qui allaient reprendre le commandement de leurs troupes dans les détachements du Nord.

Fraudes dans les vins

Mercredi, M. Bouisson, juge d'instruction à Paris a été saisi d'une affaire de fraudes qui produit une grosse émotion dans le monde des négociants en vin.

Il s'agit de « mouillage », à l'aide de procédés nouveaux, de plusieurs centaines de milliers d'hectolitres de vin. Le négociant incriminé est une personnalité connue dans le monde politique et dans celui des affaires. C'est M. Albert Garnier. Interviewé ce dernier a déclaré qu'il était victime de manœuvres odieuses et qu'il n'aurait pas de peine à se disculper.

et distribuera les secours disponibles de manière à satisfaire aux besoins les plus urgents des diverses localités ravagées. On a recommencé mercredi les travaux les plus urgents. On répare les aqueducs et les voies ferrées.

Le gouverneur de Pétersbourg en fuite

Un télégramme de Pétersbourg à la Gazette de Francfort annonce que M. Simojew, gouverneur de Pétersbourg, qui était à la tête d'un grand nombre d'entreprises industrielles, se trouvait depuis plusieurs années aux prises avec des difficultés financières, malgré l'appui que lui prêtait la Banque d'Etat. Il vient de se déclarer insolvable, ayant assumé des obligations pour plusieurs millions de roubles. Bien que le gouverneur n'ait pas encore démissionné, il a quitté la Russie. Il est établi que Simojew se serait laissé aller à commettre des opérations financières extrêmement louches.

Les journaux russes annoncent que la Banque Lazare Paul Jakow, de Moscou, est débitrice de la Banque d'Etat pour le montant de 47 millions de roubles. Cette dernière n'a pas voulu encore donner d'éclaircissements, elle se borne à affirmer que la somme due n'est pas aussi considérable et qu'elle avait été avancée sous le ministère Witte.

La loi du cadenas au Sénat espagnol

MADRID, 28. — Au Sénat, le débat sur la loi du cadenas a commencé hier devant un public nombreux. Les archevêques de Tolède de Séville, Saragosse, et neuf évêques sénateurs étaient présents.

Le carliste Polo Peyrolon a dit que le nombre des communautés en Espagne n'est pas excessif comparativement à celui des autres nations. La loi dit-il, est contraire à la Constitution et au concordat et les procédés du gouvernement envers le Vatican sont plus incorrects encore que ceux de la France.

Les évêques Jaca et Guadix ont également combattu la loi de cadenas et proclamé les lois ecclésiastiques supérieures aux lois civiles.

La faculté de médecine de Toulouse incendiée

Un terrible incendie s'est déclaré jeudi, matin à six heures et demie à la Faculté de médecine, de Toulouse. Atteint par un vent violent le sinistre ne tarda pas à prendre des proportions considérables.

En quelques minutes, la partie supérieure de l'édifice était entièrement détruite et, à sept heures moins un quart les flammes commençaient à dévorer le premier étage.

A ce moment, les pompiers accoururent de tous côtés. Arrivent ensuite la gendarmerie, des détachements des 14e et 83e de ligne et la police. Trois pompes sont mises en batterie.

Le feu, qui s'était déclaré à l'aile gauche gagnait rapidement le centre du bâtiment et arrivait à l'aile droite, qui un moment a été le foyer le plus actif de l'incendie. Tout à coup, vers huit heures, alors que l'on croyait le feu localisé à l'aile droite tout le bâtiment devenait subitement un immense brasier, dont les flammes s'élevaient à plus de trente mètres de hauteur. On entendait le bruit des vitres volants en éclats, ainsi que les bruits sourds des effondrements partiels.

Les pompiers impuissants à lutter contre le vent se sont bornés à protéger la Faculté des sciences, qui se trouve à côté.

De la Faculté de médecine, il ne reste plus que les quatre murs et le rez-de-chaussée. De la bibliothèque, qui avait une grande valeur et contenait des instruments scientifiques de prix, rien n'a été sauvé. Le désastre est énorme.

A neuf heures et demie, les pompiers semblent être maîtres du feu. Ils noient les torches d'où quelques petites flammes s'échappent encore. Les dégâts sont incalculables.

TOULOUSE, 28. — L'incendie a détruit entièrement la Bibliothèque de la faculté de médecine, qui contenait 800,000 volumes et une collection de thèses.

L'ensemble des dégâts est évalué à près d'un million.

Chez les socialistes italiens

Le congrès des socialistes italiens s'est clos

révolutionnaire uruguayens s'est formé à Brésil et a envahi le territoire de l'Uruguay par la frontière brésilienne. Des mesures sévères ont été prises par le gouvernement de l'Uruguay pour assurer le maintien de la tranquillité dans le pays. Plusieurs officiers soupçonnés d'être favorables au mouvement révolutionnaire ont été arrêtés.

Le gouvernement argentin a également pris des mesures pour protéger son territoire.

MONTEVIDEO, 28. — Sur la demande du président de la république, le ministre des affaires étrangères M. Cacchini, a présenté sa démission qui sera acceptée demain.

L'éveil politique de la Chine

C'est au milieu d'un enthousiasme indescriptible que l'Assemblée nationale chinoise a, à l'unanimité, approuvé la demande d'une convocation d'un parlement.

D'après le programme élaboré par le gouvernement la période de transition du système autocratique à un système constitutionnel semblable à celui que possèdent les pays occidentaux, devra durer 7 années.

L'agitation populaire qui s'est produite en faveur de la réduction de cette période s'est cependant tellement étendue, au cours de ces derniers mois, que tous les vice-rois, sauf ceux de Tien-Tsin et de Nankin, se sont rangés du côté de l'opinion publique, quelques-uns, il est vrai, plutôt à contre-cœur.

La question a été discutée samedi à l'Assemblée nationale. Tous les orateurs se sont déclarés en faveur de l'inauguration prochaine d'une Constitution complète, qu'ils considèrent comme le seul moyen de sortir le pays de la situation déplorable dans laquelle il se trouve actuellement. Tous les partis, y compris les princes mongois, les nobles mandchous et les représentants des provinces, ont voté un ordre du jour demandant au trône de satisfaire le plus cher désir de tous les Chinois. Le résultat du vote a été accueilli par des applaudissements nourris auxquels se joignirent ceux des personnes présentes dans les galeries. Pendant plus de cinq minutes, les députés acclamèrent la Chine et la Constitution, puis ils reprirent la discussion des affaires courantes.

Six membres ont été choisis pour élaborer un mémoire au trône. Il y a maintenant peu lieu de douter que la période de transition ne soit considérablement réduite.

On pense généralement que l'ouverture du premier parlement chinois sera fixée au commencement de 1913, et peut-être même à une date encore plus rapprochée.

Les journaux ont des éloges enthousiastes de l'attitude de l'Assemblée. L'un d'eux publie même le compte rendu des débats imprimé en caractères rouges.

Le désastre italien

Le roi d'Italie s'est rendu mercredi à Naples pour aller visiter les localités ravagées par le cyclone. Il s'est rendu immédiatement à Casamicciola dans l'île d'Ischia. Il a visité longuement les localités dévastées. La population l'a accueilli avec enthousiasme. Le souverain est allé ensuite à Ischia. Il est rentré dans la soirée à Naples.

A Ischia le désastre est moins terrible qu'on ne l'avait craint tout d'abord.

Les maisons ruinées à Casamicciola sont au nombre d'une quinzaine, mais une centaine d'autres sont endommagées, de même que l'usine d'électricité. Les victimes trouvées jusqu'à présent sont au nombre de dix.

Le ministre de la marine, qui se trouve aussi sur les lieux, télégraphie que les campagnes de l'île d'Ischia sont généralement endommagées. Les chemins communaux et provinciaux sont interrompus en plusieurs endroits. Bayabola est sérieusement atteint. L'eau et la boue ont détruit tout un quartier. Il y a une dizaine de victimes.

A Forio d'Ischia et à Porto d'Ischia quelques quartiers ouvriers ont été endommagés, mais moins dans une mesure qu'à Casamicciola. Dans cette dernière localité, ainsi qu'à Ischia, les conduites d'eau potable ont été détruites.

Le ministre a visité mercredi Gramano, Lago Ameno, Sperpara et Fontana, où l'on signale de graves dégâts. Le navire Sardegna et des détachements de sapeurs sont arrivés à Casamicciola. Le ministre dispensera les troupes

misse Roberts, Guy déchira fiévreusement l'enveloppe et parcourut la lettre des yeux avant même d'être en lire.

« Mon cher Guy, écrivait miss Roberts, je me trouve rappelée tout à fait soudainement auprès de mon père, qui a besoin de moi plus que jamais. Je ne puis rien changer à ce que je vous ai dit hier soir ni y ajouter aucune explication. Dieu veuille que nous nous retrouvions un jour et que j'aie le bonheur de pouvoir enfin vous parler à cœur ouvert!... »

« Inutile de m'écrire ici. Vos lettres ne m'y trouveraient plus, et j'ai tout lieu de craindre que nous ne puissions correspondre pendant une période indéfinie. Il faut tout prévoir, et en temps de guerre il est à craindre que les communications ne deviennent bien difficiles, sinon impossibles. Qui sait même si nous nous reverrons jamais!... Si nous devions être séparés pour toujours, mon cher Guy, mon ami bien cher, rappelez-vous ceci, je vous en prie, souvenez-vous-en toute votre vie: « Je vous aime! Adieu. Norma »

Etourd par un coup si cruel et si inattendu, Guy se précipita au téléphone; mais on l'informa que miss Roberts était partie le matin pour une destination inconnue, après avoir reçu une lettre provenant apparemment de son père.

Il ne put ob tenir aucun autre renseignement; il se trouva pour ainsi dire arrêté par un mur infranchissable.

Fou de colère et de chagrin, maudissant l'ordre qui le forçait à s'éloigner sans pouvoir faire un effort pour retrouver la trace de celle qu'il considérait comme sa fiancée, Guy, dans un mouvement de révolte, eut un instant l'idée de tout abandonner, d'envoyer sa démission et de décliner le rôle de courrier dont on

l'avait chargé. Mais le sentiment du devoir, inébranlable chez lui, le respect de la discipline, qui depuis tant d'années le pliait sous le joug, l'empêchèrent de céder à une impulsion pareille. A la dernière minute il arrivait à la gare et montait dans le train qui devait l'emporter loin de celle qui occupait toutes ses pensées.

Il ne se doutait guère qu'à la minute même un train spécial, courant à toute vapeur, entraînait rapidement la jeune fille vers le Sud.

Ce train était constitué par deux wagons-salon et un wagon-lits. Les routes vers le Sud ne présentant aucun obstacle, il semblait voler sur les rails polis. Pendant des heures et des heures il roula ainsi, emporté par la puissante locomotive.

Norma était la seule femme parmi les voyageurs; tous les autres étaient des hommes au visage brun, tanné, hâlé par le vent au large, hommes de mer qu'un ordre supérieur était venu arracher à leurs navires ou à leurs chantiers pour les rassembler à Washington. Réunis par petits groupes, ils discutaient ardemment les événements, non sans se demander pour quoi on leur faisait quitter leurs postes et leurs occupations habituelles pour les expédier au fond de la Floride, dans l'obscur petit port de Seattle qui était leur destination.

Chose curieuse, tous sans exception, de l'amiral en chef au dernier des aspirants, avaient reçu l'ordre de quitter leur uniforme pour se revêtir des habits civils. Si le gouvernement, par cette mesure, avait désiré celer l'identité des voyageurs, une remarque d'un des hauts fonctionnaires de la gare tendit à prouver qu'il avait atteint son but:

« Rappelez-vous que ce train doit passer avant tous les autres! disait le chef à ses

sous-ordres. Avant tous! On fera garer le rapide s'il le faut. Et qu'il aille bon train! A toute vapeur. Rien ne doit entraver sa marche. Que sa vitesse soit limitée seulement par la force de la machine... Je crois savoir que ce sont des gens de la police secrète que le gouvernement envoie à Cuba... ajouta-t-il en baissant le ton. Curieux, hein... Mais qu'est-ce qu'on peut attendre des gens qui nous gouvernent?... Un tas de fous quoi? Enfin!... Il faut bien jobéir aux ordres supérieurs, quand on ne peut pas faire autrement!... »

Et le train sortit de la gare comme une trombe, tandis que ceux qu'il emportait se regardaient dans le blanc des yeux, se demandant quelle serait la fin de tout cela.

Tout, dans la guerre qui commençait, était étrange et sortait des sentiers battus.

Quelques-uns des plus jeunes officiers se tussent volontiers lamentés de ce qu'on les arrachait à leurs vaisseaux au moment même où ils pouvaient caresser le légitime espoir de cueillir quelques rameaux de laurier. Mais le vieil amiral commandant l'escadre, le fameux loup de mer Bevins, surnommé « Bob le bachelier » les réprimanda sévèrement d'oser critiquer les ordres supérieurs.

« D'ailleurs, mes enfants, je n'en sais pas plus long que vous, ajouta-t-il, se radoucissant. Parthéu! moi non plus, je ne serais pas fâché d'être au courant! Mais qu'y faire? Il faut obéir, c'est notre métier. Je ne sais pas seulement pourquoi nous avons miss Roberts à bord! Mais il y a une chose dont je suis bien certain: c'est que les gens de Washington savent ce qu'ils veulent, et qu'ils se fichent pas mal des critiques d'un tas de pékins. Quant à moi, des sommes des soldats, nous

avons juré de servir fidèlement et d'obéir aux ordres qu'on nous donne, fallût-il aller au diable pour les exécuter!... Et voilà... Que cela nous suffise!... Faire son devoir, il n'y a encore que ça, mes garçons!... »

Comme la nuit tombait, le train ralentit pour entrer en gare d'une cité populeuse. Les voyageurs sentirent un choc violent: on détachait leur machine essoufflée pour la remplacer par une fraîche; haletante et ronflante, trépidante de tous ses membres, on eût dit que le monstre d'acier avait hâte de partir, de s'élaner à son tour pour dévorer le grand espace, la grande campagne libre et déserte... »

Fatigués par la rapidité du trajet, les voyageurs demeuraient à leur place, silencieux et apathiques; mais en entendant les crieurs de journaux longer le train en courant, offrant les feuilles fraîches, quelques-uns secouèrent leur torpéur et saisirent les dernières parues pour apprendre les nouvelles.

L'amiral n'eut pas plutôt jeté les yeux sur le journal qu'il avait pris, qu'il le froissait en boule et le jetait à terre avec une exclamation de rage:

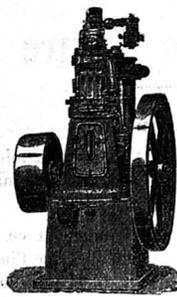
« Qu'ils aillent tous au diable! s'écria-t-il. Et quittant sa place, il se mit à arpenter le couloir à grands pas, marmonnant dans sa barbe de sourdes et furieuses exclamations.

Voici ce qu'il avait lu: « Washington, 28 mai. — Les Japonais se sont emparés des îles Havai, des canonnières Maréte et Corbet, et sont en train de débarquer un contingent de troupes considérable, amenées par un grand transport. Chose plus incroyable et plus scandaleuse encore que tout ce qui a précédé, il n'a pas été tiré un seul coup de canon, nos officiers se contentant de

NORMA

— Vous allez partir sans perdre une minute! commanda-t-il. Rentrez chez vous, jetez dans une valise les quelques objets indispensables et montez dans le premier train en partance pour New-York. Je vous rejoindrai à la gare, pour vous donner mes dernières instructions et les quelques notes que j'aurai eu le temps de rédiger. Arrivé à New-York, courez sans une seconde de délai vous embarquer sur la « Lucania », qui part demain matin à la première heure. Je vais télégraphier pour que son départ soit retardé jusqu'à ce que vous soyez à bord. Arrivé à Londres, vous remettrez mes notes en mains propres au ministre des affaires étrangères, et vous répondrez de votre mieux à ses questions sur les choses surprenantes dont nous sommes témoins ici. Tout ceci est très grave pour que nous usions des moyens de communication habituels. Allons, j'estime dépeçhons! ajouta-t-il, poussant presque Hiller hors du cabinet. Qu'il n'y ait aucun retard par votre faute, au moins!... »

Hiller descendit l'escalier quatre à quatre, et sautant dans un fiacre, il se fit conduire chez lui bride abattue. Il se disposait à téléphoner à miss Roberts pour l'informer de ce qui se passait. Mais à peine mettait-il le pied hors du véhicule que son domestique se présentait sur le seuil et lui tendait une lettre qui arrivait à l'instant même. Reconnaissant l'écriture de



MOTEURS

à benzine, pétrole et gaz,
fixes et mobiles

pour l'agriculture et l'industrie de 1 à 30 HP.

Construction reconnue solide et le meilleur marché.

WEBER & Co. Uster-Zurich
Fabrique de machines et fonderie.
Références de 1er ordre - Prospectus gratuits

VIN DE RAISINS SECS

BLANC

ROUGE

à frs. 20.— les 100 litres

à frs. 27.— les 100 litres

contre remboursement.

Analyse par les chimistes - Fûts à disposition - Echantillons gratuits et franco

OSCAR ROGGEN, MORAT.

Banque de Sierre Sierre

Compte de Chèques Postaux II. 456

Obligations de 500 fr. au 4 1/4 % dénonçables d'année en année.

Dépôts { Caisse d'Épargne 4 %
Comptes-courants actuellement 3 1/2 %

Prêts Hypothécaires

La Direction

TOUS LES COMMUNIQUÉS

pour concerts, représentations, cérémonies, réunions, courses, etc ne seront insérés dorénavant que s'ils sont accompagnés d'une

annonce

ANNONCE DE FORTUNE

LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat

Lot principal ev. 750000 francs

Invitation à la participation aux CHANCES DE GAINS aux grands tirages des primes autorisés et garantis par l'Etat de Hambourg. Le montant total des gains offerts par ces tirages avantageux dépasse la somme de 12 Millions Francs

L'émission comprend 100,000 numéros dont 48,405 doivent forcément sortir gagnants en tirage à peu près la moitié des No émis doit donc sûrement gagner!

Le plus gros lot possible est éventuellement Marcs 600,000 soit Francs 750,000 or

respectivement M. 560,000, 550,000, 540,000	530,000	520,000	515,000	510,000.
Principaux lots:				
300,000	60,000	40,000		
200,000	50,000			
100,000	45,000			

et beaucoup d'autres, en tout 48,405 lots, payables en espèces, en marcs. Le marc vaut fr. 1.26

Les gains augmentent de tirage en tirage; le gain principal du 1er tirage est ev. de M. 500,000, celui du 7e tirage de M. 600,000. L'expédition des bons pour le premier tirage au prix officiel de

7 fr. 50 c.	3 fr. 75 c.	1 fr. 90 c.
billet entier	demi billet	quart de billet

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiquées dans le prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Les lots sont promptement payés sous garantie de l'Etat.

Chaque commande peut se faire en un mandat poste ou contre remboursement. Frais de remboursement: 50 centimes.

A cause de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement cependant jusqu'au 18 Novembre

Samuel HECKSCHER senior.
Banquier à Hambourg. (Ville libre)

Lettre de commande N° 736

Monsieur Samuel Heckscher senior, Banquier à Hambourg

Veuillez m'adresser

..... billet entier	à fr. 7.50
..... demi billet	à " 3.75
..... quart de billet	à " 1.95

ADRESSE (à écrire bien lisiblement)

Je vous remercie et inclus on par mandat-postal ou contre remboursement. (Biffer ce qui ne s'applique pas au cas particulier) la somme de fr.....

Laboratoire zoologique

Aarau - Coire

Dépôt à Brienz: **H. Baumann**, sculpteur de bois. Maison la plus importante de ce genre en Suisse se recommande pour l'empaillage des oiseaux et mammifères, confection de tapis en peau avec ou sans tête, dressage de cornes, étoupage de peau. Livraison: oiseaux 3-4 semaines, mammifères 8-10 semaines. Prix-courant gratis et franco.

Max Diebold, Aarau.



Persil

lave le linge rapidement, sans taches, à bon marché, et la nettoie merveilleusement!

Seuls fabricants: **Heidel & Co., Olten**
Comme en tout autre endroit depuis 84 ans par leur

Soude à blanchir Henkel

Dépôt général: **Albert Blum & Co., Bâle**

La Filature et Fabrique de draps et milaines

H. BERGER-BESSON

à ECLÉPENS (Vaud)

Maison fondée en 1838

recommande aux propriétaires de moutons sa spécialité;

Fabrication à façon de milaines et bons draps unis et façonnés pour hommes et femmes, aux prix les plus réduits. — Filage de laine à tricoter. Fabrication de couvertures de lits et de chevaux. Echantillons et renseignements sur demande.

Vente de draps fins et nouveautés, draps de sport mi-draps, cheviots, milaines

pour femmes et enfants. Envoi d'échantillons.

Cet établissement, des mieux aménagés, possède les machines les plus perfectionnées, ce qui lui permet un travail prompt et soigné, aux prix les plus avantageux.

MAUX DE JAMBES

VARICES DÉMANGAISONS ULCÈRES

DARTRES PLAIES de toute nature ECZÉMAS SOULAGEMENT IMMÉDIAT

EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER

360th Flacon 3th

NOMBREUSES ATTESTATIONS de GUÉRISON

Comme garantie, exigez la signature C. Dependier

100, RUE BONNEFRANCE, 100, RUE BONNEFRANCE, 100, RUE BONNEFRANCE

Dépôt pour SIERRE: Pharmacie BURGNER.

Prix pour la Suisse 4 fr. le flacon

Monthey, Pharmacie Zum-Offen.

Baume St-Jacques

de C. TRAUMANN, pharmacien, Bâle

Remède souverain pour guérir toute plaie ancienne ou nouvelle, ulcérations, brûlures, varices, pieds ouverts, éruptions, eczéma, dartrès, hémorrhoides, engelures. Prix 1.25 dans toutes les pharmacies. Dépôt générale

Bâle, Pharmacie St-Jacques

Lausanne, Pharmacie place St-François. MORIN & Cie, Palud 21.

L'ouvrier et les Veillées des Chaumières

H. Gautier, éditeur 55 quai des Gds. Augustins, PARIS.

Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.

En vente dans les librairies et les gares; 5 Ct. le numéro.

Abonnement d'un an 7 francs

Le braconnier

Il s'appelait Madek. C'était un beau gars, solide et nerveux. Au printemps, il travaillait dans les fermes voisines, menant les chevaux en pâturage. Quand l'été mûrissait les champs, il s'engageait pour la moisson.

Pourtant, c'était un fier braconnier, connu de tous dans le pays, redouté des chasseurs à dix lieues à la ronde!

Dès que sur les murs du village, apparaissaient, au mois d'août, les affiches fixant l'ouverture de la chasse, il cessait tout travail, passant son temps à courir les futaies, sachant mieux que quiconque le gîte de tous les gibiers; les terriers des lapins, les sarrasins où les faisans s'endorment, et les grasses luzernes où les perdreaux trottent menu avec les caillies et les alouettes.

Et quand sur les campagnes descendait la nuit, il s'enfonçait à travers bois, ses pièges, ses lacets enroulés sous sa veste, et ne regagnait son logis, le dos chargé du produit de la chasse qu'à l'aube.

Deux ou trois fois on l'avait pincé sur le fait: il s'était laissé prendre sans résister, se bornant à sourire entre les gardes furieux.

— C'est dommage. J'venais justement de découvrir toute une portée de levrauts, et un chevreuil avec sa femelle et ses petits! Je vous ferais bien où ils sont, mais vous ne sauriez pas trouver.

Puis, il passait devant le tribunal et, condamné, disait aux gendarmes qui l'emmenaient: — C'est pas un déshonneur! Et puis, que voulez-vous? J'ai ça dans le sang! J'aime la chasse!

— Eh bien! pourquoi ne prends-tu pas un permis?

— A quoi bon?... A peine sorti de prison, il repartait, sans rancune, bornant ses représailles à un redoublement de patience et d'adresse:

On lui disait:

— Tu ne te corrigeras donc pas?

— Pourquoi?... Je ne fais du tort qu'à moi-même.. Ah! si j'étais marié..

Ainsi, tandis que sa belle jeunesse tournait la tête aux filles, sa bonhomie, sa complaisance et sa bonté tranquille faisaient oublier ses larcins à tous les gens du village.

Cependant il avait un ennemi: un châtelain qui se plaisait à le faire pourchasser par ses gardes, à le charger devant les tribunaux.

Il discutait souvent avec lui.

— Je te prévins tu n'as dit, que j'ai donné l'ordre de tirer sur les braconniers.

— Oh! non, vous ne ferez pas ça...

— Or, une nuit, comme il rampait dans les futaies, Madek vit sortir d'un bouquet d'arbres une lumière courte.

Un coup de feu claqua et, tout autour de lui, sur les branches et sur les feuilles; il entendit crépiter les grains de plomb.

Confiant dans sa force, il allait se jeter en avant, foncer tête baissée sur l'assaillant, mais, obscurément, il devina le piège. Il était sans arme, et il comprit qu'on le tuerait comme un chien. En trois bonds, il fut dans le fourré. A grandes enjambées, il galopa quelques minutes et revint dans sa maison bien avant le jour.

Cette fois-ci, les choses se gâtaient. S'il recommençait, ou bien on allait l'estropier, ou bien il laisserait monter sa colère de bête surprise et ferait un malheur. Alors, ce ne

serait plus le délit de chasse et les quelques jours de prison: ce serait la Cour d'assises, les juges qui le traîneraient d'assassin...

Non, pas ça.

Il cessa de courir la plaine, se remit au travail, et parut avoir oublié le braconnage. Vers la même époque, la fille d'un fermier s'éprit de lui. Comme il était devenu sage et qu'après tout il n'était pas un paresseux, le mariage eut lieu.

Il eut en dot une maison et un jardinet, quelques lopins de terre tout autour. Ses champs étaient prospères, et sa vie devint calme, exempte de soucis. A peine aurait-on pu se souvenir de ses rapines.

Il ressemblait à tous les paysans rangés qui, le dimanche, sous la treille, attablés autour d'un pichet de vin blanc, causent du rendement du soi, du soleil trop ardent ou de la pluie trop rare. Il avait même pris un permis de chasse, dont il usait fort peu d'ailleurs. Deux ou trois fois dans la saison, il s'amusait à tirer un faisan glanant son champ de sarasin, ou quelque grive haut perchée sur le grand sorbier rouge.

A la veillée, il se plaisait à rappeler ses prouesses d'autrefois; l'affût au clair de lune, le lièvre roux venant se prendre en ses collets et les voix d'oiseaux éperdus, butant dans ses filets avec un long crépitements d'ailes battantes.

Mais si l'on évoquait le coup de feu esquivé dans la nuit, son air devenait dur, il se traitait les mâchoires.

— Je n'en ai jamais voulu à personne... Mais celui qui a fait ça... On n'a pourtant pas le droit de tuer un homme comme un lapin de garenne?

Un soir, revenant de la ville, il aperçut, à

travers champs, près de chez lui, quelqu'un qui rôdait. Son ombre s'allongea immobile, indécise, puis se mettait en marche. Aussitôt il songea:

— Tiens! c'est un braconnier, pour sûr...

Par curiosité professionnelle, bien plus que pour surprendre le larcin, il se mit à le suivre; tout à coup, dans la clairière, il put voir l'homme en plein visage.

Ce n'était pas un maraudeur. Non. C'était le châtelain aux gardes terribles, celui qui avait fait tirer sur lui.

— Il demeure immobile, se demandant:

— Pourquoi donc se promène-t-il à cette heure par ici? Il ne surveille pas le bois, je pense...

Brusquement, un soupçon traversa son esprit.

— Est-ce que par hasard il y viendrait? me sachant parti?

Doucement il rentra chez lui.

Sa femme l'attendait, cousant au coin du feu.

Tout en parlant, d'un air indifférent, il demanda:

— Il y a longtemps que tu n'as vu M. le comte?

Elle rougit un peu.

— Non... il est même venu tantôt.

— Pourquoi faire?...

— Oh! rien... En passant... Il s'était déjà arrêté samedi dernier, mais je ne l'en avais rien dit, parce que je sais que tu ne l'aimes pas beaucoup...

Il esquissa un geste vague; puis se redressa:

— Je parie qu'il te fait la cour!... Oh, ça ne m'étonne pas! Tu es la plus jolie fille du village.

Le silence pesait un peu lourd.

Enfin, la jeune femme pla son ouvrage, rangea ses aiguilles et se leva.

— Viens te reposer, dit-elle.

— J'achève ma pipe et je te rejoins.

Il l'entraîna gravir l'escalier, aller et venir dans la chambre. Puis, tout brusquement, il alla jusqu'à la fenêtre et souleva le rideau.

... A la lueur du clair de lune, dans la campagne où les buissons se découpaient en noir sur la blancheur nacré du sol, il vit l'ombre de tout à l'heure arrêtée près d'un arbre.

Il eut un rire muet, décrocha son fusil, prit l'arme sous le bras et sortit doucement.

L'ombre franchissait une haie de clôture.

Madek cria: — Qui va là?

Pas de réponse. — Qui est là?

Pas de réponse. Madek épaula et fit feu.

Un grand cri s'éleva dans la nuit...

En quelques enjambées, le paysan fut sur la route.

Dans la poussière du chemin, le blessé se roulait, sacrant, se frottant les côtes.

Madek s'était penché sur lui.

Aussitôt, soulevant sa casquette, il dit:

— Ah! je suis bien désolé, monsieur le comte, de vous avoir mis dans cet état!... Si j'avais su que c'était vous... Encore heureux que je n'aie chargé qu'avec de la cendre!... Je vous avais pris pour un braconnier, et maintenant que je suis devenu sérieux, je garde ma chasse.

Et l'on ne sut jamais, dans le pays, pourquoi le comte tira la jambe pendant quelques jours et pourquoi Madek cessa de froncer les sourcils en entendant parler du garde qui l'avait manqué.

hisser le drapeau blanc dès que l'ennemi fut signalé. L'employé du télégraphe qui transmet la dépêche déclare accomplir son office sous la surveillance de deux officiers japonais qui se disposent à couper immédiatement le câble de façon à suspendre toute communication avec les îles.

III

La nouvelle de la capitulation des îles Hawaï souleva une indignation si violente et si générale, que le gouvernement se vit forcé de prendre quelques mesures pour l'apaiser. Le peuple américain, poussé à bout, menaçait de s'emparer de la direction des affaires. Tous les journaux sans exception faisaient paraître des articles indignés, demandant avec amertume si le gouvernement avait l'intention de hisser le drapeau blanc des qu'un ennemi audacieux paraîtrait sur une des côtes, et s'il prétendait livrer ainsi à l'étranger les Etats-Unis tout entiers. Le gouvernement crut devoir publier en réponse un manifeste qui n'était en somme qu'un appel à la patience:

« Le président et le cabinet, agissant au nom du pays, en vertu des pouvoirs à eux conférés par le Congrès, siégeant en session extraordinaire, prient instamment les citoyens des Etats-Unis d'attendre encore une semaine avant de juger la manière dont est menée la guerre actuelle. Il sera alors clairement démontré que le gouvernement suit une ligne de conduite parfaitement bien définie, grâce à laquelle non seulement toute effusion de sang, mais l'ombre même du déshonneur ou de l'humiliation seront évités. Dans la situation présente, il est impossible au gouvernement de divulguer son plan, sous peine d'en amener l'échec complet.

» Confiant dans le patriotisme et l'intelli-

gence de la nation, nous demandons l'aide et le concours de tous les citoyens, nous les prions de montrer leur bonne volonté en suspendant sur l'heure tous ces meetings et toutes ces discussions vaines, qui ne servent qu'à entraver notre action et finirait par compromettre l'heureuse issue du conflit actuel. »

Contrairement aux précédents, ce manifeste était signé non seulement du président, mais de tous les membres du cabinet qui en assumaient la responsabilité.

Après avoir témoigné un certain scepticisme, le pays parut disposé à donner au gouvernement le délai qu'il demandait pour se décider.

Les déréches de l'étranger affirmant qu'il n'y aurait pas d'attaque sur le territoire même des Etats-Unis avant une dizaine de jours, il semblait qu'on put accorder sans imprudence le peu de temps que le gouvernement réclamait pour prouver la justesse de ses assertions.

IV

Le souffle de l'été flottait sur la terre, promettant riches floraisons et moissons abondantes. Mais la charrue oisive se rouillait dans les prairies, et personne ne songeait à semer les champs. De toutes parts résonnaient des clameurs d'anarchie, les cliquetis menaçants des armes. Ce peuple qui ignorait la honte qui jamais n'avait lâchement courbé la tête sous le joug, qui jamais ne s'était soumis à un ordre injuste, considérait, affolé, la marée montante de démenche qui l'emportait à la dérive vers un ne sait quel désastre.

Incompréhensible résignation! Meurtrière folie! Fallait-il assister sans révolte à ces actes sans nom? D'abord l'abandon docile d'un territoire national conquis à la pointe de l'épée; puis la reddition sans combat de ces îles

qui étaient venues de leur plein gré se réfugier sous les larges ailes de l'aigle américaine. Et enfin couronnement de l'édifice, voir tous les navires désarmés expédiés vers des parages lointains et inaccessibles? De l'est à l'ouest, du nord au sud, la grande nation fit entendre une clameur désespérée, un puissant appel aux armes. Rien au monde n'aurait pu endiguer ce torrent d'indignation, semble-t-il.

Le gouvernement sut accomplir ce prodige. Il trouva le moyen d'apaiser la fureur populaire par une nouvelle qui se répandit aussi brusquement que toutes celles qui l'avaient précédée.

Avec la rapidité de l'éclair, le télégraphe porta soudain jusqu'aux confins du territoire l'ordre de mobilisation générale. Le gouvernement faisait appel à tous les hommes en état de porter les armes; on lui répondit, avec un élan passionné; comme par miracle, le pays se trouva debout, armé, la poudre sèche, le sabre au clair. Cent mille soldats éprouvés se présentèrent, prêts à voler à la bataille, comme jadis les guerriers préhistoriques au premier geste de leur chef. Le pays, paralysé en apparence, se réveillait soudain dans sa force. Et tandis que les gardes nationales et les volontaires se levaient en masse, on apprit que le réseau entier des chemins de fer venait d'être réquisitionné par le ministre de la guerre.

Cependant, la destination de cette armée puissante et si rapidement mise sur pied demeurait secrète. En vain la presse et les premiers citoyens du pays demandaient-ils des renseignements; ce fut seulement quand ces essais d'hommes armés se mirent en marche qu'on réussit à en obtenir. Comme si une nuée de sauterelles s'était abattue sur lui, le Canada apprit un beau matin qu'une ligne de

sentinelles s'allongeait sur une longueur de 3 mille lieues de sa frontière. Jamais barrière plus efficace ne fut dressée entre deux pays. C'était plus qu'une ligne de démarcation — une véritable ligne d'excommunication.

Les officiers supérieurs eux-mêmes ignoraient en prenant leur poste le sens de cette étrange manifestation; ils ne connaissaient que les ordres qu'ils avaient reçus, fort simples d'ailleurs: ils ne devaient sous aucun prétexte se livrer soit à un acte agressif, soit seulement à une manifestation belliqueuse; fussent ils attaqués, ils devaient se borner à opposer la force d'inertie à leurs assaillants. Mais leur mission était claire: former une muraille infranchissable entre les Etats-Unis et le Dominion, prohibant tout trafic, tout passage, toute communication, de quelque nature que ce fût. A cela se bornaient leurs instructions.

Personne ne devait plus franchir la frontière; les fils télégraphiques qui reliaient les deux pays en temps de paix furent coupés et arrachés de leurs poteaux par ordre supérieur, comme si on renonçait à jamais à communiquer avec la contrée voisine.

Bien plus: à tous les points d'atterrissage d'un câble, sur cette immense étendue de côtes un poste de soldats fut placé; les stations de télégraphie sans fil se trouvèrent brusquement fermées, l'air même piécé sous le ban. Des proclamations annonçant qu'on tirerait sur n'importe quel ballon ou aérostat qui tenterait de communiquer de l'extérieur ou qui se risquerait au dehors; tout aéroplane qui enfreindrait ces ordres encourrait la peine de mort.

Les vaisseaux étrangers, amis ou ennemis, qui se trouvaient alors dans les ports d'Amérique en furent sommairement expulsés, sans

qu'on voulût tenir aucun compte des clameurs des capitaines ou des compagnies. Non seulement les Etats-Unis mettaient l'embargo sur toutes communications avec l'étranger, mais ils bloquaient leurs propres ports. On ne voulait plus qu'il sortît ou qu'il entrât un seul message, et les troupes régulières furent dépêchées vers le sud pour en garder les frontières. Les vaisseaux américains qui croisaient dans les eaux de l'Atlantique furent chargés de la surveillance des côtes, et on aurait pu les voir chaque jour accomplir leur tâche avec autant de régularité que des agents de police faisant la ronde de leur quartier.

Pour le monde entier l'Amérique cessa d'exister. La fabuleuse Atlantis elle-même n'aurait pu sombrer plus complètement au sein des flots que ne parut le faire la puissante République moderne.

Si le gouvernement avait été blâmé pour la reddition des Philippines et l'abandon des îles Hawaï, cette conduite extraordinaire souleva une émotion plus vive encore. Jamais jusqu'à ce jour dans l'histoire du monde on n'avait vu un pays se retrancher volontairement du nombre des vivants, se renfermer dans sa carapace comme une tortue en péril. Une nation attaquée s'efforce d'habitude de conserver quelques relations commerciales ou amicales. Jamais encore un gouvernement régulier n'avait l'outrecuidance de fermer ses ports à des puissances amies et de se fier ostensiblement, dédaigneusement à ses seules ressources pour subsister ou se tirer d'affaire. Mais protestations ou conseils demeurèrent sans résultat, par l'excellente raison qu'il devint en peu de jours impossible de les faire parvenir à Washington.